

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2016, À 18 H, À LA FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DU LAC DUPARQUET,
488, CHEMIN BALBUZARD À RAPIDE-DANSEUR**

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Micaël Caron
Denis Audet	Vincent Guimont
Serge Bastien	Jean-François Lacroix
Patrick Bédard	Claire Maisonneuve
Yves Bédard	Denis Moffet
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	André Rouleau
Sylvain Blais, directeur général	

Absents

Claude Bélanger	Klaude Hallé
Joanne Boissonneault	Marcel H. Jolicoeur, président
Isabelle Breton	Johanne Morel
Frédérique Godefroid	Josée Plouffe

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Maryse Labonté, conseillère au placement et à l'alternance travail-études
Nicole Langlais, directrice des affaires étudiantes et des communications
Louis Perreault, directeur des services administratifs
Caroline Rioux, directrice adjointe des études, développement pédagogique

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LA VICE-PRÉSIDENTE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée. En l'absence du président, la vice-présidente, Marie-Luce Bergeron préside la réunion.

D'entrée de jeu, elle souligne la présence de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration, soit Claire Maisonneuve, représentante du personnel enseignant, ainsi que Micaël Caron, représentant des étudiants du campus de Rouyn-Noranda. De plus, la vice-présidente souligne le renouvellement du mandat de Klaude Hallé, représentante du personnel de soutien au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Elle poursuit en remerciant monsieur Raynald Julien pour l'accueil des membres du conseil d'administration sur le site de la Forêt d'enseignement et de recherche.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La vice-présidente fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour en y apportant toutefois les modifications suivantes :**

- Déplacer le point **Avis de motion : Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics** au point 9.3 en changeant **Avis de motion pour dépôt;**
- Ajouter le point « **Consultation sur la création d'un Conseil des collègues** » au point 8.8.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2016

Sur une proposition de Denis Moffet, appuyée par Yves Bédard, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 21 août 2016.** (Tableau des suivis – voir Annexe A)

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 24 août 2016, après modification à la résolution CA-2970 pour qu'elle se lise comme suit : « ...d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche d'Isabelle Lessard à titre de coordonnatrice des technologies de l'information et des communications (classe 6), pour**

une période de 2 ans. Cette fonction est sous la responsabilité de la direction des études. Les termes et les conditions de cette embauche sont sujets à être modifiés selon l'avancement du projet et l'atteinte des résultats. »

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 JUIN 2016

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 21 juin 2016. La résolution CE-1379 sera corrigée puisque le nom du CPE devrait plutôt se lire CPE Fleur et Miel.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1. STATISTIQUES D'INSCRIPTION DE L'AUTOMNE 2016

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les statistiques des demandes d'inscription pour l'automne 2016. La baisse du nombre d'inscriptions s'observe dans les trois campus, et plus particulièrement au campus de Rouyn-Noranda. Le directeur des études explique que la diminution des demandes d'inscription touche plus particulièrement les programmes préuniversitaires, notamment au campus de Val-d'Or où la diminution des inscriptions dans les programmes préuniversitaires est presque identique à celle observée au campus de Rouyn-Noranda alors que le nombre d'étudiants est trois fois moins élevé. Cette situation sera analysée.

Certains membres souhaiteraient pouvoir évaluer la tendance des dernières années avec les données fournies aujourd'hui. Le directeur général propose de présenter ce sujet de façon récurrente en mars de chaque année, avec les données officielles de la fréquentation scolaire. Par ailleurs, une présentation est prévue au point 9.1 portant notamment sur la rétention des étudiants et les stratégies de recrutement qui seront mises en œuvre au cours de la prochaine année.

7.2. COMMISSION DES ÉTUDES : BILAN 2015-2016

Le directeur des études, Éric Aubin, présente le bilan 2015-2016 de la commission des études en respect du règlement no 7 portant sur la commission des études. Il répond aux questions à la satisfaction des membres et les informe qu'en vertu du même règlement, le plan de travail de l'année 2016-2017 sera présenté pour adoption au point 8.6.

7.3. PRIX ROBERT-CLICHE REMIS À UN DIPLÔMÉ EN ARTS ET LETTRES

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration qu'un diplômé en Arts et lettres du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Antoine Charbonneau-Demers, a remporté le prestigieux prix annuel Robert-Cliche ainsi qu'une bourse de 10 000 \$ pour son premier roman intitulé « Coco ». Comme il sera de passage en Abitibi-Témiscamingue à la suite de son lancement le 28 septembre prochain, une invitation lui sera transmise afin de permettre aux étudiants en Arts, lettres et communication de le rencontrer et aussi pour lui permettre de promouvoir son roman par la même occasion.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

8.1. RELANCE DES DIPLÔMÉS DES PROGRAMMES TECHNIQUES (2015)

La directrice des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, introduit le sujet en mentionnant que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue produit des données, à la suite de la relance des diplômés des programmes techniques, tous les 2 ans. L'objectif de cette relance est de connaître le taux de placement des étudiants et des étudiantes selon le programme d'études à la fin de leur formation collégiale, six mois après l'obtention de leur diplôme.

CA-2971

CONSIDÉRANT la relance réalisée auprès des 307 diplômés des programmes techniques de la promotion 2015, six mois après la fin de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE le taux de placement en emploi relié ou non relié au domaine d'études correspond à 87 %, et confirme ainsi la pertinence de l'offre de formation aux besoins du marché du travail;

Sur présentation de Maryse Labonté, et sur recommandation de la directrice des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par André Rouleau, et unanimement résolu **d'adopter la relance des diplômés 2015 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tel que présenté.**

8.2. ÉTAT DE LA SITUATION SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CÉEC)

Le directeur des études, Éric Aubin, explique le contexte entourant la révision du calendrier des suivis suite aux recommandations de la Commission de l'évaluation et de l'enseignement collégial (CÉEC).

CA-2972

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a subi, depuis 4 ans, des compressions budgétaires totalisant 3,4 M\$;

CONSIDÉRANT QUE, pour faire face à ces compressions, la Direction des études du Cégep a subi une diminution des ressources qui lui sont allouées, ce qui requiert de procéder à une priorisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des études prend en compte les recommandations de la CÉEC pour orienter, planifier et prioriser ses actions;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du 29 septembre 2015 de remettre à une date indéterminée les communications officielles avec la CÉEC en vue de lever ses recommandations envers le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la position prise par la Fédération des cégeps à l'effet de reprendre les activités avec la CÉEC à la suite d'une entente entre les deux organismes, entente qui vise à assouplir et à faciliter le travail de reddition de comptes des établissements au sein de l'opération d'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges;

Sur présentation de Caroline Rioux, et sur recommandation du directeur des études, Éric Aubin, il est proposé par Denis Moffet, appuyé par Serge Bastien, et unanimement résolu de **mandater la Direction des études pour reprendre les communications officielles avec la CÉEC en vue de lever ses recommandations envers le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, et d'adopter tel que présenté le calendrier révisé de réponses aux recommandations de la CÉEC.**

8.3. RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME (2016-2017)

CA-2973

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 741 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 août 2016;

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 juin 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 741 000 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - e) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - f) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - g) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - h) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le directeur général, Sylvain Blais;
Le directeur des services administratifs, Louis Perreault;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8.3.1. RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME (2015-2016)

CA-2974

CONSIDÉRANT la résolution CA-2927 du 24 novembre 2015, instituant un régime d'emprunt à long terme permettant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 000 000 \$ et dont copie est annexée à la présente; (Annexe 1)

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière n'accepte pas la résolution actuelle pour le financement de la résidence des étudiants compte tenu de la date d'emprunt qui est postérieure au 30 juin 2016;

Il est proposé par André Rouleau, appuyé par Claire Maisonneuve et unanimement résolu de :

- maintenir en vigueur la résolution CA-2927 en y apportant toutefois la modification suivante en ce qui a trait à l'alinéa no 1. « *QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le **30 septembre 2016**, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 000 000 \$, soit institué; ».*

8.4. PROPOSITION DE CRÉATION DE 2 NOUVEAUX COMITÉS ET PROPOSITION DE TENUE D'ÉLECTIONS SUR UNE BASE ANNUELLE POUR LES MEMBRES SIÉGEANT À DES COMITÉS

D'une part, la secrétaire générale présente un projet portant sur la création d'un comité de validation des règlements et des politiques et un second portant sur la création d'un comité sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition. Elle explique le mandat de chacun des comités proposés ainsi que leur rôle, la durée du mandat des membres, la fréquence des rencontres et en précise leur composition. Comme certaines questions demeurent en suspens, particulièrement au sujet du mandat et rôle du comité sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition, et que le rôle du comité de validation des règlements et des politiques mérite d'être précisé, de nouvelles propositions seront présentées lors d'une réunion ultérieure en tenant compte des commentaires des membres.

La secrétaire générale poursuit avec la proposition de tenue d'élections sur une base annuelle pour les membres siégeant à des comités.

CA-2975

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a mis en place différents comités issus de ce conseil d'administration, dans le respect des politiques et des règlements, ou selon d'autres initiatives;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration favorise la participation des membres à ces comités;

CONSIDÉRANT la nomination de nouveaux membres chaque année;

Il est proposé par André Rouleau, appuyé par Jean-François Lacroix et unanimement résolu **de tenir des élections sur une base annuelle pour les membres siégeant à des comités, à compter de novembre 2016 et par la suite, sur une base annuelle.**

Les mandats des membres des comités peuvent être renouvelés sans limite de temps, lors des élections tenues en novembre de chaque année, pourvu qu'ils soient toujours membres du conseil d'administration.

8.5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DE L'INSTITUTION KIUNA

Le directeur général, Sylvain Blais, présente le rapport annuel 2015-2016 de l'institution Kiuna. Il souligne la diplomation de plus de 50 étudiants depuis l'accueil de la première cohorte, à l'institution Kiuna.

CA-2976

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du rapport annuel 2015-2016 de l'institution Kiuna;

Sur une proposition d'André Rouleau, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu **d'adopter le rapport annuel 2015-2016 de l'institution Kiuna tel que présenté.**

8.6. COMMISSION DES ÉTUDES : PLAN DE TRAVAIL 2016-2017

CA-2977

Sur présentation du directeur des études, Éric Aubin, il est proposé par Yves Bédard, appuyé par Patrick Bédard, et unanimement résolu **d'adopter le plan de travail 2016-2017 de la Commission des études tel que présenté.** (Annexe 2)

8.7. RÉSOLUTION D'APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR POUR LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC DE 2019

CA-2978

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2019 représente une belle occasion pour la jeunesse de se développer sur le plan sportif et de connaître des jeunes des autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour la MRC de la Vallée-de-l'Or et pour toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue au niveau du développement du sport, mais aussi du point de vue économique et médiatique ainsi qu'au niveau des retombées sociales et touristiques;

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Serge Bastien et unanimement résolu que **le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, de concert avec le milieu organisateur, la région et le sport fédéré, en conformité avec les plans et modalités entendus aux Jeux du Québec, s'engage à :**

- *Faciliter l'accès aux installations physiques et aux équipements dont le Cégep dispose aux fins de la réalisation du programme des Jeux du Québec;*
- *Informar la population collégiale de la programmation de la Finale des Jeux du Québec;*
- *Encourager la présence de ressources humaines d'animation pour le programme des Jeux du Québec;*
- *Participer aux différents mécanismes de concertation des intervenants dans le programme des Jeux du Québec en accord avec l'ensemble des intervenants;*
- *Participer au processus d'évaluation du programme au niveau régional;*
- *Fournir gratuitement les installations et équipements disponibles nécessaires à la tenue de la Finale des Jeux du Québec;*
- *Réaliser le tout conformément aux dispositions contenues dans le Code de candidature de SPORTSQUÉBEC.*

8.8. CONSULTATION SUR LA CRÉATION D'UN CONSEIL DES COLLÈGES

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration du processus de consultation sur la création d'un Conseil des collèges du Québec. Il fait part de sa préoccupation quant au court délai accordé par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour le dépôt d'un mémoire à ce sujet. Les représentants de l'exécutif syndical des enseignants et des enseignantes du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT) l'ont d'ailleurs rencontré pour lui indiquer qu'ils partagent cette préoccupation.

En effet, la ministre Hélène David a fait paraître le document de consultation portant sur le projet de création du Conseil des collèges du Québec le vendredi 2 septembre 2016. La consultation du gouvernement se tiendra du 6 au 14 octobre, mais les mémoires sont attendus au plus tard le 3 octobre 2016.

Compte tenu de l'ampleur des travaux de réflexion, des consultations à mener pour rédiger un tel document, ainsi que des impacts que pourrait avoir la création d'un tel comité sur l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur, le délai paraît déraisonnable.

CA-2979

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a annoncé par voie de communiqué le 2 septembre 2016, le lancement des consultations portant sur l'environnement et les conditions propices à l'implantation du Conseil des collèges du Québec, du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE les consultations porteront également sur la modification du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT QUE les mémoires doivent être déposés au plus tard le 3 octobre en vue des consultations qui se tiendront du 6 au 14 octobre 2016, auprès des représentants du réseau collégial;

CONSIDÉRANT l'importance de consulter au préalable l'ensemble des instances de notre collège afin de dresser un portrait juste de notre position quant à la demande qui nous est formulée;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des cégeps compte mettre en commun les avis de l'ensemble des cégeps avant de déposer un mémoire;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation, en y incluant le temps de rédaction d'un tel document, prend normalement plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE la durée de la consultation est déraisonnable et inhabituelle comparativement à ce que le réseau collégial connaît généralement;

Il est proposé par Patrick Bédard, appuyé par Denis Audet, et unanimement résolu, qu'en raison de ce qui précède, **des représentations soient faites auprès de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, pour dénoncer le délai insuffisant accordé au réseau collégial pour déposer un mémoire sur la création du Conseil des collèges du Québec.**

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9.1. RECRUTEMENT ET RÉTENTION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

La directrice des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, et le directeur des études, Éric Aubin, présentent respectivement des faits saillants sur l'effectif étudiant et les stratégies et les moyens de recrutement, ainsi que les moyens pour accroître la rétention des étudiants.

9.2. PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DU FUTUR PROGRAMME DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE INTERRÉGIONALE

La directrice des affaires étudiantes et des communications, Nicole Langlais, présente les grandes lignes du programme de mobilité interrégionale pour lequel le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a été retenu. Ce programme a pour objectif de soutenir les cégeps affectés par la baisse de l'effectif étudiant en permettant la mobilité étudiante interrégionale. Elle présente les modalités du programme, dresse un portrait de l'effectif étudiant interrégional et identifie les défis auxquels le collège devra faire face pour attirer des étudiants d'autres régions. En terminant, elle présente la stratégie de déploiement du programme au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que les prochaines étapes de réalisation du projet.

9.3. DÉPÔT : LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, dépose le document *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*.

Ce document sera présenté pour adoption à la réunion ordinaire du 29 novembre 2016.

ÉMISSION DE DIPLOMES

10. ÉMISSION DE DIPLOMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-2980

Sur une proposition de André Rouleau, appuyée par Yves Bédard, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.** (Annexe 3)

DOSSIERS À HUIS CLOS

11. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

AFFAIRES DIVERSES

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1. MOULES/FRITES 2016 – FONDATION DU CÉGEP

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration que La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue tiendra son activité annuelle de financement *Moules et frites* le 4 novembre 2016 au restaurant la Bannik de Ville-Marie.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22 h 45 sur une proposition de Claire Maisonneuve.

Vice-présidente,

Secrétaire générale,

Marie-Luce Bergeron

Diane Landriault